

Paris, le 19 mai 2026

*Nos références : 019/2026/LR/MCP*

Monsieur le Ministre,

L'annonce, par le ministre du travail Jean-Pierre Farandou, d'une revalorisation du SMIC de 2,41 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 appelle une nouvelle fois toute notre attention sur ses conséquences pour les agents publics.

À la suite de l'augmentation de 1,18 % intervenue en janvier dernier, 356 000 agents publics ont bénéficié d'une indemnité différentielle. Cinq mois plus tard, ce sont à nouveau plusieurs centaines de milliers d'agents qui se retrouvent rattrapés par le SMIC.

Cette situation affecte particulièrement les agents de catégorie C : l'ensemble du premier grade, plus de la moitié des échelons du second grade ainsi que les trois premiers échelons du troisième grade sont désormais concernés. Les premiers échelons des deux premiers grades de la catégorie B sont également touchés. Enfin, l'entrée dans la catégorie A ne se situe plus qu'à 78 € bruts au-dessus du SMIC.

Dans un contexte marqué par l'inflation, le recours à l'indemnité différentielle ne constitue pas une réponse durable.

La CFDT souhaite rappeler le caractère urgent des mesures suivantes :

- Une revalorisation du point d'indice ;
- Une prise en compte pérenne du SMIC dans les grilles indiciaires, et non sous forme d'indemnité différentielle, assortie d'un relèvement équivalent du minimum de traitement, avec application immédiate à l'ensemble des agents contractuels ;
- Une révision urgente des grilles indiciaires de toutes les catégories de la fonction publique afin de redonner des perspectives d'évolution et renforcer l'attractivité des carrières, comme vous l'aviez évoqué lors du premier groupe de travail sur les rémunérations qui n'a pas été reconvoqué comme le prévoyait l'agenda social ;

Monsieur David AMIEL  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

- Le rétablissement sans délai de la GIPA, au regard de l'inflation et de la perte continue de pouvoir d'achat des agents.

La CFDT se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ces propositions et restera pleinement mobilisée, aux côtés des agents qu'elle représente, pour défendre leur pouvoir de vivre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Laure REVEL



Secrétaire générale